



CERCLE DES NAGEURS DE  
MARSEILLE

# BULLETIN DE DEMANDE D'ADMISSION

## JE SOUSSIGNÉ(E)

Nom : ..... Prénom.....

Né(é) le : ..... à : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Portable : .....

Profession : .....

Société: .....

**Sollicite mon admission en qualité de membre sociétaire et transmets à cet effet une lettre de motivation.**

Je suis joignable aux horaires suivants .....  
afin qu'un membre du Comité Directeur ou une personne délégataire puisse me contacter dans le cadre de ma  
demande d'admission.

Dans l'hypothèse où ma candidature est acceptée, je m'engage à :

- Régler une cotisation annuelle de .....  
et un droit d'admission de ..... payables d'avance.
- Fournir une photographie
- Me soumettre aux statuts et règlements du Cercle des Nageurs de Marseille.

Marseille, le .....

**SIGNATURE DU POSTULANT**

**CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE**

ASSOCIATION FONDÉE LE 20 AVRIL 1921 SOUMISE À LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

Extrémité Boulevard Charle Livon - 13007 Marseille

04 96 11 55 55 - [cnm@cnmarseille.com](mailto:cnm@cnmarseille.com) - [www.cnmarseille.com](http://www.cnmarseille.com)





CERCLE DES NAGEURS DE  
MARSEILLE

# BULLETIN DE DEMANDE D'ADMISSION

*Conditions d'admission*

**Adhérer au Cercle des Nageurs de Marseille, c'est participer et/ou soutenir activement le mouvement sportif.**

## Conditions d'inscription

- Le postulant doit être au 1er janvier de l'année de la demande, dans sa 18ème année.
- Toute demande devra être accompagnée :
  - D'une lettre de motivation ;
  - D'une photographie.
  
- Le Comité Directeur statue sur l'admission du candidat et l'avise de la décision prise à son égard.
- Il n'y a aucun délai pour que cette décision soit communiquée au postulant.
- Au cas de rejet de la demande, le Comité Directeur n'est pas tenu de motiver sa décision.
  
- Pour obtenir le droit d'accès au Cercle des Nageurs de Marseille, le nouveau membre doit verser le montant du droit d'entrée et de la cotisation annuelle.
- La carte de membre est strictement personnelle : elle n'est pas transmissible et ne peut, en aucun cas, être considérée comme familiale.
- Les parents postulants (ou déjà membres sociétaires) qui désirent obtenir un droit de fréquentation pour leurs enfants, âgés de moins de 18 ans, devront remplir un bulletin de demande d'inscription prévu à cet effet.

**CERCLE DES NAGEURS DE MARSEILLE**

ASSOCIATION FONDÉE LE 20 AVRIL 1921 SOUMISE À LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

**Extrémité Boulevard Charle Livon - 13007 Marseille**

**04 96 11 55 55 - [cnm@cnmarseille.com](mailto:cnm@cnmarseille.com) - [www.cnmarseille.com](http://www.cnmarseille.com)**

